

La lettre de la Mudetaf

La Mutuelle d'assurances des buralistes

N°46 | MARS 2015

mudetaf



Édito

Le double engagement de la Mudetaf



Être l'assureur des buralistes, cela implique à la fois un service et des prestations irréprochables, mais aussi un engagement de tous les instants.

Cet engagement, l'actualité peu réjouissante de ces derniers mois lui donne l'opportunité de s'exprimer, alors que des milliers de buralistes se sont mobilisés (et se mobilisent encore aujourd'hui), depuis la fin de l'année 2014, contre le projet humiliant d'imposer les paquets de cigarettes génériques dans leurs linéaires. Il était impensable pour la Mudetaf de ne pas accompagner et soutenir ce mouvement, partout où il s'est manifesté : nos délégués régionaux ont ainsi rejoint les cortèges, dans toute la France. Parce que nous ne sommes pas un assureur « générique » !

Cet engagement, il se traduit aussi très concrètement par des choix économiques et commerciaux en faveur de nos adhérents. À preuve, notre décision de ne pas augmenter les cotisations d'assurance des commerces en 2015. En période de difficultés financières pour de nombreuses petites entreprises, cette initiative renforce encore davantage la proximité de la Mudetaf avec la profession. Une implication qui va bien au-delà du métier d'assureur.

Pierre Duchochet, directeur

La lettre
de la Mudetaf

ÉDITEUR
Mudetaf 75, rue d'Amsterdam
75008 Paris
siege.com@mudetaf.fr

Tél. : 01 53 21 10 20

ILLUSTRATIONS
Emmanuel Kerner

RÉDACTION,
DESIGN GRAPHIQUE
Atelier Marge Design
www.atelier-marge.com
Tél. : 01 48 06 35 13

IMPRESSION
Bialec
Tirage à 13 500 exemplaires
Mars 2015

Actualités

La Mudetaf manifeste avec les buralistes

La colère des buralistes contre les projets de hausse des prix et de mise en place des paquets génériques aura marqué cette fin d'année 2014. La Mudetaf était de tous les cortèges, représentée par ses délégués en régions ou par ses responsables à Paris. Une solidarité toute naturelle de la part de l'assureur de la profession ! Partageons ces quelques photos-souvenirs et restons mobilisés.



Paris, le 1^{er} décembre 2014. Pierre Duchochet, directeur de la Mudetaf et Pascal Bescher, directeur de Formation Buralistes, sont solidaires des 800 buralistes marchant vers Bercy.



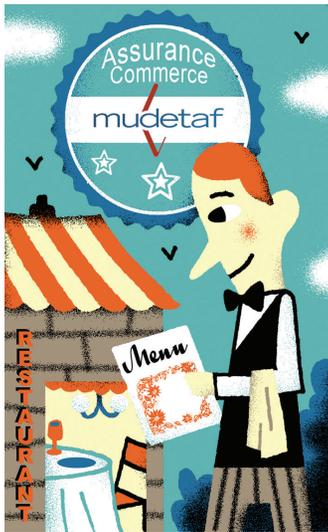
Biriattou, à la frontière espagnole, le 11 décembre : blouson jaune et masque blanc de rigueur pour Laurent Vézy et Pierre Estival, délégués Mudetaf, qui ont bloqué avec les buralistes le péage autoroutier pendant deux heures.



Romarc Marteau, délégué du secteur Est, a lui aussi battu le pavé parisien le 1^{er} décembre...



Hervé Sintès, responsable Mudetaf de la Région Ouest (au centre) arborait la tenue « générique », tout comme les 1500 buralistes présents dans les rues de Nantes, le 4 décembre.



La Mudetaf connaît tous vos métiers et vous accompagne dans chacun d'entre eux, ensemble ou séparément.

Commerçants de proximité

Avec ou sans tabac, la Mudetaf vous suivra !

Vous êtes buraliste aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il demain ? Dans un contexte de forte mobilité, les cas de reprises d'un établissement sans tabac sont monnaie courante, dans le secteur des CHR ou de la presse. La Mudetaf assure déjà ces activités, elle vous suivra même sans le tabac !

Restauration, bar, presse, PMU, Française des Jeux... La Mudetaf assure les buralistes et l'ensemble de leurs activités hors tabac. Sur le principe de « qui peut le plus, peut le moins », il va de soi que l'assureur des buralistes peut assurer chacune de ces activités, même si elles n'accompagnent plus la gérance d'un bureau de tabac.

Quand mobilité rime avec fidélité...

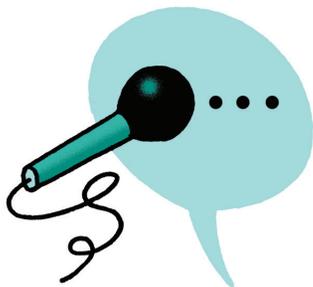
Aussi, lorsque certains buralistes font le choix de reprendre un autre commerce, sans tabac (*lire notre témoignage ci-dessous*), ils doivent savoir

que la Mudetaf pourra leur proposer un nouveau contrat. À quoi bon changer lorsqu'on est satisfait ? **Notons également que la Mudetaf peut assurer la nouvelle résidence, tout comme elle peut permettre de conserver l'assurance santé souscrite auprès d'Alptis, le cas échéant.**

Des offres optimisées pour les commerces non tabac

Afin de cibler davantage son offre hors tabac, notamment pour les commerces CHR, la Mudetaf a engagé une démarche d'optimisation de ses contrats multirisques pour les non-buralistes : « Nous préparons depuis quelques mois des offres spécifiques pour les restaurateurs et les hôteliers, explique Pierre Ducrohet, directeur de la Mudetaf. Nous serons en mesure de proposer cette nouveauté significative dans le courant de l'été. »

Vous l'aurez compris, quel que soit votre projet, la Mudetaf sera à votre écoute pour accompagner la « migration » de votre contrat de buraliste vers une version adaptée à votre prochaine activité. On ne change pas une équipe qui gagne !



Micro-comptoir

Du tabac à la restauration... avec la Mudetaf

Séverine et Christophe Evesque ont vendu leur tabac en 2011.

Aujourd'hui restaurateurs, ils ont choisi de rester fidèles à la Mudetaf.

« Lorsque nous étions buralistes à Meudon, la Mudetaf était déjà notre assureur. Nous étions très satisfaits de son professionnalisme et des couvertures proposées, optimisées pour nos nombreuses activités (tabac, restaurant, PMU, presse). Désormais, pour notre nouvelle brasserie, nous avons choisi de continuer avec la Mudetaf, alors que nous n'avons plus le

tabac. Un contrat d'assurance concurrent était en cours, **ce qui nous a permis de réaliser combien la Mudetaf était plus performante !** Ce sont des gens du métier, ils connaissent les risques et les contraintes de nos activités. Une personne est dédiée à notre établissement. Elle a pris le temps d'analyser nos besoins et s'est déplacée pour réaliser

une étude préalable très précise. De quoi éviter les mauvaises surprises...

Quant aux garanties et aux franchises, elles sont particulièrement intéressantes. Notamment sur l'incendie, la perte de marchandises ou encore le bris de glace. »

Séverine Evesque
gérante de la brasserie
« Un bistrot en ville » - Paris VIII^e



Focus réglementation

Le DAAF obligatoire en 2015

L'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) dans tous les logements est obligatoire depuis le 8 mars. Il s'agit de prévenir les décès liés aux incendies.



Nota bene : cette obligation ne concerne pas les commerces.

Une nouvelle obligation légale, en matière de sécurité incendie, vient d'entrer en vigueur. Elle concerne l'installation de détecteurs de fumée, dans tous les logements. L'achat du matériel incombe au propriétaire mais c'est au locataire/occupant qu'il revient de s'assurer de son bon fonctionnement. Un certain nombre de règles sont à observer pour garantir l'efficacité du système.

LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

L'obligation légale concerne l'installation d'au moins un détecteur dans le logement. Celui-ci sera certifié NF EN 14604 et pourra également arborer le marquage CE. Il est conseillé de bien analyser le logement afin de repérer les endroits stratégiques et placer éventuellement plusieurs DAAF. En pratique, l'installation doit se faire en hauteur, à bonne distance d'éventuelles sources de vapeur (éléments de cuisson, sources d'humidité...).

LES OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

Elle ne concerne que l'entretien du DAAF, sachant que celui-ci ne nécessite a priori aucune vérification particulière. En effet, en cas de piles défectueuses ou usagées, un signal sonore vous prévient. Cependant, un test régulier du matériel, via le bouton « test » présent sur tous les modèles, ne sera jamais superflu.

LE CONSEIL VIGILANCE DE LA MUDETAF

Sachez enfin que certaines arnaques, essentiellement via le démarchage à domicile, ont été signalées depuis l'annonce de cette obligation. Pour y faire face, rappelez-vous qu'il n'existe pas d'installateurs agréés par l'Etat (quoique l'on vous dise) et que le coût de votre appareil ne doit pas dépasser une vingtaine d'euros (prix observés en grandes surfaces ou magasins de bricolage).

Couverture santé des salariés

Le point sur l'ANI

Dans notre précédente Lettre Mudetaf, nous avons consacré notre dossier à la couverture santé des salariés et les contrats collectifs. Peu après, un nouveau décret était publié. L'arrivée des contrats avec Alptis, partenaire de la Mudetaf, est prévue ce mois de mars.

Nous attendions la parution du dernier décret avant de nous positionner. Avec notre partenaire Alptis, nous serons donc en mesure de vous proposer des contrats de couverture santé collective **dès le mois de mars**.

Les équipes de la Mudetaf se forment au mois de mars afin d'être opérationnelles sur ce sujet qui concerne l'ensemble des commerçants employeurs.

Un point délicat se présentera aux gérants de tabacs secs : la rédaction d'une Déclaration Unilatérale de l'Employeur (**DUE**). Même si la Mudetaf ne peut se substituer au commerçant pour la rédiger, nous tenons à votre disposition un mode d'emploi ainsi que des textes « standards » pour vous guider.



La Mudetaf met tout en œuvre pour vous accompagner, au cas par cas, dans la mise en place de ces nouveaux contrats.



Questions/réponses

CONTRATS COLLECTIFS

En tant que tabac humide, pourrai-je changer d'assureur pour la couverture santé de mes salariés ?

Le secteur des CHR a déjà mis en place des contrats obligatoires pour ses salariés. Désormais, il n'est plus obligatoire de s'assurer auprès d'organismes désignés par les syndicats. Vous pouvez souscrire ces garanties obligatoires auprès de l'assureur de votre choix. Nous vous invitons à contacter votre délégué Mudetaf pour connaître nos offres et conditions.

RENCONTRER LA MUDETAFF

La Mudetaf organise-t-elle des réunions en régions ?

Chaque année, votre chambre syndicale départementale vous propose de participer à son assemblée générale.

À cette occasion, la Mudetaf est invitée à s'exprimer par la voix de l'un de ses responsables ou de l'un de ses délégués commerciaux. Il sera à votre disposition, à l'issue de la réunion, pour répondre à toutes vos questions.

TRÉSORERIE

J'ai des difficultés pour payer ma cotisation Mudetaf... Que faire ?

La Mudetaf connaît bien la profession et ses aléas :

avec la baisse des ventes de tabac, notamment, votre trésorerie peut être sévèrement affectée.

C'est pourquoi nous sommes compréhensifs et qu'il ne faut surtout pas hésiter à nous signaler votre problème. Nous pourrions envisager la mise en place d'un échancier.

Chiffres-clés

40%
des buralistes

sont assurés à la Mudetaf, le premier assureur de la profession

Plus de 14 500
sociétaires

Plus de 1 600
contrats d'assurance santé ou prévoyance

Les offres de la Mudetaf

Les produits de la Mudetaf se structurent autour de trois offres, adaptées aux différentes facettes du métier de buraliste.

Commerce

Le contrat "multirisque professionnel" couvre l'ensemble de vos activités commerciales. Seule l'activité PMU peut faire l'objet d'un contrat particulier.

La Mudetaf a aussi développé un contrat multirisque commerce pour les professions proches : presse et CHR.

Habitation

Le contrat "multirisque habitation" est destiné aux buralistes en activité ou à la retraite, ainsi qu'à leurs salariés et aux membres de leur famille. Il couvre les résidences principales et secondaires, mais également les biens immobiliers mis en location.

Santé et prévoyance

La Mudetaf offre un ensemble de solutions proposées en partenariat avec Alptis, assurance associative performante : une gamme complète de complémentaires santé (**individuelles ou collectives**) ; des garanties de prévoyances ; des garanties emprunteurs pour tout type d'acquisition et spécialement adaptées pour les plus jeunes des buralistes.



Une urgence ?

Appelez le
0825 826 407

Joignable 24h/24, 365 jours par an, ce service vous met en relation avec des serruriers, vitriers et services de gardiennage.

SIÈGE

Tél. : 01 53 21 10 20

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Gabriel Piocelle (responsable)

Tél. : 06 72 73 57 38

Dépts : 27, 76, 78

Patricia Duarte

Tél. : 06 27 57 47 69

Dépts : 77, 91, 94

Laurent Rouvio

Tél. : 06 15 42 52 72

Dépts : 75, 92

RÉGION PACA

Gérard Calleja (responsable)

Tél. : 04 90 56 92 07

Dépts : 13, 20, 84

Bruno Le Corre

Tél. : 06 28 64 44 73

Dépts : 04, 05, 06, 83

RÉGION SUD-OUEST

Bureau de Toulouse

Tél. : 05 61 22 73 59

Emmanuel Balas

Tél. : 06 13 63 50 15

Dépts : 09, 11, 30, 34, 66

Pierre Estival

Tél. : 06 75 86 85 55

Dépts : 31, 32, 33, 40, 64, 65

Alain Limouzin

Tél. : 06 07 90 98 48

Dépts : 03, 19, 23, 24, 63, 87

Laurent Vezy

Tél. : 06 26 24 22 95

Dépts : 12, 15, 46, 47, 48, 81, 82

RÉGION RHÔNE-ALPES

Lionel Gay (responsable)

Tél. : 06 80 24 06 15

Dépts : 01, 42, 69

Lydie Chapoutier

Tél. : 06 73 01 76 89

Dépts : 07, 26, 38, 43, 73, 74

Yohann Fillon

Tél. : 07 78 81 55 43

Dépts : 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90

RÉGION OUEST

Hervé Sintès (responsable)

Tél. : 06 63 24 19 60

Dépts : 16, 17, 44, 49, 79, 85, 86

Jacques Audouard

Tél. : 06 20 26 29 50

Dépts : 22, 29, 35, 56

Pierre-Emmanuel Bacon

Tél. : 06 20 48 18 54

Dépts : 14, 50, 53, 61, 72

RÉGION NORD-PICARDIE

Georges Caron (responsable)

Tél. : 06 14 19 64 85

Dépts : 08, 59, 62, 80

Grégory Lavergne

Tél. : 06 20 25 34 41

Dépts : 02, 60, 93, 95

SECTEUR CENTRE

Jean-Marie Meunier

Tél. : 06 18 88 86 63

Dépts : 18, 28, 36, 37, 41, 45

SECTEUR EST

Romarc Marteau

Tél. : 06 17 84 08 81

Dépts : 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88